



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

DAFA : Ce n'est pas ça !

La Direction du Courrier vient d'annoncer l'ouverture du Dispositif Aménagé de Fin d'Activité (DAFA) pour les agents du Courrier (Fonctionnaires). Il sera ouvert du 17 décembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.

Sont concernés : les personnels touchés par le projet « structure », les cadres et cadres supérieurs, les personnels des classes I et II des DCN, DOTC et Directions du siège dans le cadre d'une labellisation validée au plan national.

- ▶ Quant aux autres agents, ce sont les DOTC, les DCN ou les Directions du Siège qui en fonction des nécessités de gestion décideront ou non d'ouvrir ce dispositif... Impensable !

FO dénonce cette limitation qui s'apparente à une discrimination devant les restructurations. Le libre arbitre laissé aux Territoires et DCN est inacceptable !

La DC indique qu'à ce jour, 3 600 agents rempliraient les conditions !

Modalités appliquées par le Courrier selon le BRH 117 du 30/06/09 :

- **Prise en compte des situations à compter du 01/12/2009 ;**
- **Bénéficiaires : être âgés de 56 ou 57 ans (Hors service actif, parents 3 enfants, droit départ anticipé carrière longue) ;**
- **Mesures :**
 - **Agent âgé de 56 ans, départ en DAFA après 6 mois d'activité à temps partiel à 50 % payé 70 % jusqu'à 60 ans ;**
 - **Agent âgé de 57 ans, départ en DAFA après 4 mois d'activité à temps partiel à 50 % payé 70 % jusqu'à 60 ans.**

Au départ à la retraite à 60 ans, versement d'une indemnité en fonction du nombre d'années manquantes et de la classe de l'agent.

Force Ouvrière exige l'ouverture du DAFA sur l'ensemble des directions du Courrier, la mise en place d'un dispositif similaire pour les salariés qui subissent aussi les réorganisations et la revalorisation significative des indemnités de départ prévues.

Au regard des conditions exigées pour partir à la retraite, nous revendiquons aussi l'ouverture d'une négociation concernant les agents du service actif afin de mettre en place un dispositif innovant similaire au DAFA, leur permettant de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite acceptable.

Par temps de crise, ce sont des mesures sociales et humaines qui doivent s'imposer à La Poste.

FO : vos revendications, notre combat !